

Budget fédéral de 2021

Résumé des points d'intérêt du point de vue d'une collectivité des biens immobiliers

Le 19 avril 2021, le ministre des Finances a déposé le budget de 2021 « *une relance axée sur les emplois, la croissance et la résilience* ». Les propositions budgétaires contiennent de nombreux points d'intérêt pour la collectivité des biens immobiliers fédéraux. Il s'agit d'investissements dans les biens immobiliers et l'infrastructure, l'écologisation et le soutien des technologies et des données, de changements ou d'améliorations dans la gouvernance, les politiques, les initiatives législatives et les considérations liées aux ressources humaines.

Le présent document résume les renseignements pertinents que le conseil d'administration de l'Institut des biens immobiliers du Canada (IBIC) doit fournir afin d'éclairer la planification et la programmation futures de l'Institut afin qu'il puisse remplir sa mission : « *Favoriser et permettre le perfectionnement professionnel, l'échange de connaissances et l'apprentissage continu dans l'ensemble de la collectivité des biens immobiliers du gouvernement fédéral pour la collectivité des biens immobiliers* ».

Ce rapport est divisé en deux sections pour faciliter la consultation :

Section 1 : Sujets d'intérêt par chapitre.

Section 2 : Investissements spécifiques par catégorie d'intérêt.

Section 1 : Sujets d'intérêt par chapitre.

1. Garder les Canadiens en santé et en sécurité

- Investir dans la recherche et la science – renforcer le secteur canadien de la biofabrication et des sciences de la vie, y compris les investissements dans l'infrastructure
- Voyage en toute sécurité et protection continue des voyageurs - investissements dans les aéroports

2. Soutenir les Canadiens et les entreprises jusqu'à la relance

- Programmes de prestations

3. De nouvelles possibilités pour les Canadiens

- Femmes, jeunes, compétences (nouveau Programme de compétences pour réussir) Formation (nouveau Programme de perfectionnement de la main-d'œuvre communautaire) et métiers (nouveau Service d'apprentissage pour la construction et la fabrication)

4. Aider les entreprises canadiennes à croître et à réussir

- Financement pour moderniser l'approvisionnement fédéral et créer des possibilités pour des communautés précises, par la diversification de la base de fournisseurs du gouvernement fédéral.
- Investissements dans les infrastructures physiques et numériques et autres mesures visant à transformer les frontières
- De nouveaux investissements, qui s'appuient sur les ressources existantes du Fonds stratégique pour l'innovation, pour l'accélérateur net zéro
- Investir dans la recherche et l'innovation de calibre mondial
- Soutenir une économie numérique, y compris la création d'un nouveau commissaire aux données

5. Un environnement sain pour une économie saine

- Croissance de l'économie nette zéro
- Chargement et ravitaillement des véhicules à émission zéro
- Fonds fédéral pour l'électricité propre – bâtiments fédéraux
- Premières obligations vertes fédérales

- Investir dans l'avenir de l'industrie d'énergie propre
- Captage, utilisation et stockage du carbone, y compris l'avancement des technologies connexes
- Programme d'approvisionnement en combustibles à faible teneur en carbone – Secrétariat du Conseil du Trésor
- Investir dans l'énergie propre dans les communautés autochtones et du Nord
- Faire progresser et diriger le Plan climatique renforcé du Canada
- Intégrer le climat aux décisions du gouvernement fédéral
- Renforcement des divulgations publiques de renseignements liés au climat
- Bâtir des maisons et des communautés vertes
- Renforcer la résilience climatique : les impacts du changement climatique, p. ex. les inondations, l'érosion côtière, le dégel du pergélisol mettent l'infrastructure du Canada en péril
- Améliorer la résilience et la préparation aux feux de forêt
- Soutenir l'intervention en cas de catastrophes et le rétablissement dans les provinces et les territoires
- Relever les défis liés aux changements climatiques au Yukon
- Investissements historiques dans le patrimoine naturel du Canada
- Création d'un Fonds d'investissement naturel – projets d'infrastructure naturels et hybrides
- Conserver les océans du Canada
- Développement de l'Agence canadienne de l'eau
- Le tout premier recensement de l'environnement du Canada

6. Renforcer les villes et les communautés où nous vivons

- Stratégie nationale sur le logement
- Appuyer le Centre national des Arts – intégrité du programme
- Protection des lieux historiques du Canada – considérations législatives
- Investir dans l'infrastructure du Canada – transport en commun, etc.
- Première évaluation nationale de l'infrastructure
- Investissements dans la région de la capitale nationale :
 - Financement de la Commission de la capitale nationale – actifs fédéraux et infrastructures vertes
 - Pont interprovincial – bureau de projet conjoint dédié de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) et de Commission de la capitale nationale (CCN)
 - Bureau du transport en commun interprovincial – au sein de la Commission de la capitale nationale.
- Investir dans les ports pour petits bateaux
- Soutien aux musées nationaux et à la Commission des champs de bataille nationaux
- Prorogation du Fonds de secours d'urgence de Granville Island – Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)

7. Un Canada plus égalitaire

- Plan d'action visant à accroître la diversité dans les recrutements et les nominations au sein de la fonction publique.
- Fonds pour l'accessibilité
- Construire huit sites de collecte de plasma dans l'ensemble du pays.

8. Des communautés autochtones fortes

- Poursuivre les mesures liées aux infrastructures et à l'eau potable.
- Initiative d'infrastructure des collectivités autochtones
- Reconcevoir la politique fédérale d'ajouts aux réserves
- Faire progresser le règlement de revendications particulières
- Renouveler et rendre permanent un financement exclusif pour les activités de consultation et d'élaboration de politiques
- Supplément au Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes d'Infrastructure Canada pour aider les collectivités autochtones à s'adapter aux changements climatiques
- Moderniser l'approvisionnement fédéral et créer des possibilités pour des communautés précises, par la diversification de la base de fournisseurs du gouvernement fédéral
- Travaux de réparation, de rénovation et de remplacement dans les installations de police des communautés inuites et des Premières Nations

- Élaboration conjointe d'un plan d'action avec les partenaires autochtones en vue de mettre en œuvre la loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
- Les Inuits et les Métis bénéficieront également des avantages suivants : programmes mentionnés plus haut, p. ex. énergie propre

9. Protéger nos valeurs communes

- Promotion des langues officielles – modifications à la *Loi sur les langues officielles*
- Améliorer l'accès à l'information des Canadiens
- Veiller à ce que les projets de défense et d'approvisionnement maritime soient exécutés en temps voulu

10. Un gouvernement responsable

- Le Service numérique canadien renouvelle et élargit sa capacité (SCT)
- Réduction des déplacements du gouvernement (économies)
- Moderniser l'infrastructure de TI essentielle
- Faire progresser la classification des postes dans la fonction publique
- Amélioration de la gestion des actifs fédéraux – Recommandations pour l'examen des immobilisations
- Effectif de l'approvisionnement
- Soutenir le dirigeant principal de l'information
- Soutenir des applications numériques efficaces et stables
- Intégrité des programmes de Services publics et Approvisionnement Canada
- Ajustement des prix du loyer d'Emploi et Développement social Canada
- Soutenir le Programme de santé au travail de la fonction publique
- Renouveler le financement du Bureau de l'accessibilité au sein de la fonction publique

Section 2 : Investissements ou initiatives spécifiques par catégorie d'intérêt

Les paragraphes qui suivent mettent en évidence des investissements ou des initiatives spécifiques par catégorie d'intérêt. Il convient de noter que ce sont des extraits du budget de 2021 et qu'ils sont fournis pour démontrer l'ampleur des investissements dans ces domaines d'intérêt. Bon nombre de ces investissements, en particulier les investissements liés à l'infrastructure, s'appuient sur les investissements ou les initiatives annoncés plus tôt dans l'Énoncé économique de l'automne 2020 ou mentionnés dans le discours du Trône. Le budget comprend des notes indiquant que certains fonds proviennent des ressources ministérielles existantes.

Notez également que certains investissements peuvent s'appliquer à plus d'une catégorie. Ils faisaient partie de la catégorie principale d'intérêt.

1. Infrastructure : Actifs fédéraux

- **Aéroports :**
 - accorder 82,5 millions de dollars, en 2021-2022, à Transports Canada afin d'aider les grands aéroports canadiens à investir dans l'infrastructure de dépistage de la COVID-19;
 - accorder un financement de 6,7 millions de dollars, en 2021-2022, à l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien pour l'acquisition et l'exploitation d'équipement de désinfection.
 - accorder un financement de 271,1 millions de dollars, en 2021-2022, à l'ACSTA afin de maintenir ses opérations et ses services de contrôle améliorés aux 89 aéroports.
- **Frontières : accorder un financement de 656,1 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et de 123,8 millions de dollars par la suite, à l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) pour moderniser nos frontières.** Entre autres choses, cela aidera à protéger l'intégrité de notre infrastructure frontalière.
- **Conseil national de recherches :** accorder un financement de 90 millions de dollars sur cinq ans, selon la comptabilité de caisse, à compter de 2021-2022, au Conseil national de recherches du Canada afin de rééquiper et de moderniser le Centre canadien de fabrication de dispositifs photoniques.
- **Observation de la Terre à partir de l'espace :** un financement de 80,2 millions de dollars sur 11 ans, à compter de 2021-2022, avec 14,9 millions en amortissement restant, et de 6,2 millions annuellement par la suite, à Ressources naturelles Canada et à Environnement et Changement climatique Canada afin de remplacer

et d'élargir une infrastructure terrestre cruciale, mais vieillissante, pour qu'on puisse recevoir des données des satellites.

- **Réseau ferroviaire à fréquence élevée dans le corridor Québec-Toronto** : financement continu du Bureau conjoint de projet (Transports Canada et VIA Rail) et octroi de 491,2 millions de dollars sur six ans, à compter de 2021-2022, à VIA Rail Canada pour des investissements en infrastructure qui appuieraient le succès global du projet de réseau ferroviaire à fréquence élevée.
- **Autoroute Bonaventure** – propriété partielle de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée, une société d'État fédérale. Dans le budget, le gouvernement annonce son intention de collaborer avec la Ville de Montréal pour réaménager l'autoroute Bonaventure, notamment en explorant les mérites de céder la partie fédérale de l'autoroute Bonaventure.
- **Région de la capitale nationale :**
 - fournir un financement de 35 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, à la Commission de la capitale nationale (CCN) en vue de soutenir l'acquisition et l'entretien des actifs fédéraux, de l'infrastructure verte et des espaces dans la région de la capitale nationale;
 - un bureau de projet dédié responsable d'aborder le besoin d'un point de passage supplémentaire dans la région de la capitale nationale sera établi à Services publics et Approvisionnement Canada, conjointement avec la CCN;
 - créer un bureau du projet de transport interprovincial au sein de la CCN. Le bureau de projet travaillera à l'étude et à la planification des liaisons interprovinciales possibles de tramway entre Ottawa et Gatineau.
- **Ports pour petits bateaux** : fournir un financement de 300 millions de dollars, selon la comptabilité de caisse, au cours des deux prochaines années, à Pêches et Océans Canada pour réparer, renouveler et remplacer les ports pour petits bateaux.
- **Musées nationaux et Commission des champs de bataille nationaux** – financement proposé :
 - pour les six musées nationaux du Canada et la Commission des champs de bataille nationaux afin d'atténuer les pressions financières causées par la COVID-19 et les problèmes d'intégrité du programme;
 - pour le Centre du patrimoine de la GRC au moment où il amorce le processus de transition comme nouveau musée national;
 - pour appuyer l'achèvement du Centre Ingenium du Musée national des sciences et de la technologie;
 - pour le Musée canadien de l'histoire afin d'appuyer l'achat de la collection du Temple de la renommée des sports canadiens.
- **Office national du film** : financement proposé pour l'Office national du film en vue de face aux pressions financières immédiates, et pour s'assurer qu'il puisse poursuivre ses activités de production et de distribution et maintenir ses investissements en immobilisations.
- **Granville Island** : financement à la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour l'octroi d'une aide d'urgence à Granville Island (C.-B.) afin de soutenir ses activités en 2021-2022 et d'appuyer ses locataires.
- **Appui à la Société canadienne du sang** : allouer à Santé Canada un financement de 20 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, afin de construire huit sites de collecte de plasma dans l'ensemble du pays. Ces sites seront exploités par la Société canadienne du sang.

2. Programmes de financement de l'infrastructure (autres ordres de gouvernement, infrastructure autochtone et autres collectivités)

- **Programmes de la Stratégie nationale du logement et logement dans le Nord** :

Le gouvernement fédéral a annoncé la toute première Stratégie nationale sur le logement du Canada en 2017 – un plan décennal visant à améliorer le caractère abordable, la disponibilité et la qualité du logement pour les Canadiens. En plus des investissements de 2017 à 2020, le budget de 2021 propose de fournir un financement de 2,5 milliards de dollars supplémentaires sur sept ans, à compter de 2021-2022, à la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Dans l'ensemble, ce nouveau financement permettra d'ajouter un minimum de 4 500 nouvelles unités abordables à l'offre de logements du Canada, en plus des 4 700 unités déjà financées dans le cadre de l'Énoncé économique de l'automne de 2020 dans le cadre d'un investissement de 1 milliard de dollars.

 - - Un financement de 600 millions de dollars sur sept ans, à compter de 2021-2022, pour renouveler et élargir le Fonds d'innovation pour le logement abordable, ce qui favorise de nouveaux modèles de financement et des techniques de construction novatrices dans le secteur du logement abordable. Ce nouveau financement appuiera la création d'un maximum de 12 700 unités supplémentaires, ce qui porterait le total à plus de 30 000 unités.
 - *Résumé* : Le gouvernement du Canada est actuellement en voie d'offrir un financement de plus de 70 milliards de dollars d'ici 2027-2028 pour aider un plus grand nombre de Canadiens à se trouver un chez-

soi. Plus de 25 milliards de dollars du total global des fonds de 70 millions de dollars consacrés à la Stratégie nationale sur le logement ont été engagés au mois de décembre 2020.

- **Le Nord :**
 - fournir un financement de 25 millions de dollars, en 2021-2022, au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pour répondre aux priorités en matière de logement. Le financement appuiera la construction de 30 nouvelles unités d'habitation publiques dans l'ensemble du territoire.
 - fournir un financement de 25 millions de dollars, en 2021-2022, au gouvernement du Nunavut pour répondre aux besoins à court terme du territoire en matière de logement et d'infrastructure, y compris des projets prioritaires de réaménagement et de rénovation donnant lieu à environ 100 nouvelles unités d'habitation.
- **Infrastructure autochtone :** propose de réaliser des investissements fondés sur les distinctions de 6,0 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et de 388,9 millions par la suite à l'appui des infrastructures dans les communautés autochtones, ce qui comprend :
 - - un financement de 4,3 milliards de dollars sur quatre ans, à compter de 2021-2022, pour le Fonds d'infrastructure aux communautés autochtones, un fonds axé sur les distinctions qui permet de répondre aux besoins immédiats, selon la priorité établie par les partenaires autochtones, liés à des projets d'infrastructure prêts à démarrer dans les Premières Nations autonomes ou signataires de traités modernes, y compris dans les communautés inuites et de la Nation métisse;
 - - un financement de 1,7 milliard de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et de 388,9 millions par la suite, afin de couvrir les coûts de fonctionnement et d'entretien des infrastructures communautaires dans les communautés des Premières Nations dans les réserves;
 - fournir un financement de 108,8 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2021-2022, pour rétablir et revitaliser les espaces culturels autochtones;
 - - un financement de 108,6 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, pour des travaux de réparation, de rénovation et de remplacement dans les installations de police des communautés inuites et des Premières Nations.
- **Financement des immobilisations et de l'infrastructure en sciences biologiques :** -un financement de 500 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2021-2022, pour la Fondation canadienne pour l'innovation afin de répondre aux besoins en capital et en infrastructures des établissements postsecondaires et des hôpitaux de recherche.
- **Fonds pour le transport en commun :** a annoncé un montant de 14,9 milliards de dollars sur huit ans, à compter de 2021-2022, pour des projets de transport en commun à l'échelle du Canada. Cette mesure comprendrait un nouveau financement permanent de 3 milliards par année pour les communautés de partout au Canada, à compter de 2026-2027.
- **Fonds pour l'infrastructure naturelle :** verser 200 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, à Infrastructure Canada afin d'établir un fonds pour l'infrastructure naturelle en faveur de projets d'infrastructure naturelle et hybride. Cela contribuerait à améliorer le bien-être, à atténuer les répercussions des changements climatiques et à prévenir les catastrophes naturelles coûteuses. Des exemples de stratégies des Villes sont inclus dans le document budgétaire.
- **Fonds pour le développement des collectivités du Canada :** Pour aider les communautés à maintenir les projets d'infrastructure sur la bonne voie, le gouvernement a déposé le 25 mars 2021 un projet de loi qui propose un investissement ponctuel de 2,2 milliards de dollars afin de répondre aux priorités en matière d'infrastructure dans les municipalités et les communautés des Premières Nations. Le projet de loi propose également de changer le nom du Fonds de la taxe sur l'essence pour le Fonds pour le développement des collectivités du Canada.
- **Fonds canadien de revitalisation des communautés :** fournir un financement de 500 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2021-2022, aux agences de développement régional pour l'infrastructure communautaire.
- **Programme d'infrastructure pour les collectivités à risque :** fournir un financement de 2 millions de dollars à Sécurité publique Canada, pendant l'exercice 2021-2022, pour le renforcement de son Programme de financement des projets d'infrastructure de sécurité pour les collectivités à risque.
- **Fonds pour l'accessibilité :** allouer à Emploi et Développement social Canada un financement supplémentaire de 100 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2021-2022, afin de tripler le financement pour le Fonds pour l'accessibilité. Ce soutien permettrait de compenser les frais de rénovation, de modernisation, ainsi que les frais relatifs aux technologies accessibles sur les lieux de travail.
- **Communauté de langue officielle en situation minoritaire :** fournir un financement de 81,8 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2021-2022, à Patrimoine canadien afin d'appuyer la construction, la

rénovation et le développement des espaces éducatifs et communautaires qui desservent les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

3. S'attaquer aux changements climatiques

- **Fonds fédéral pour l'électricité propre** : afin d'appuyer l'engagement du gouvernement du Canada d'alimenter les bâtiments fédéraux entièrement en électricité propre d'ici 2022, le budget propose de fournir un financement de 14,9 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2022-2023, et de 77,9 millions par la suite, à Services publics et Approvisionnement Canada pour un fonds fédéral pour l'électricité propre afin d'acheter des certificats d'énergie renouvelable pour tous les bâtiments du gouvernement fédéral.
- **Obligations vertes fédérales** : le gouvernement publiera un cadre d'obligations vertes au cours des prochains mois en prévision de l'émission des obligations vertes fédérales en 2021-2022 et établira une cible d'émission de 5 milliards de dollars, assujettie aux conditions du marché. Il s'agit de la première émission d'obligations vertes parmi de nombreuses autres. Le cadre fournira les détails concernant la façon dont, au moyen des obligations vertes, les investisseurs auront la possibilité de financer les efforts du Canada dans la lutte contre les changements climatiques et la protection de l'environnement. Les projets potentiels que ces obligations vertes pourraient financer comprennent l'infrastructure écologique, les innovations technologiques propres, les projets d'adaptation des communautés, la conservation de la nature et d'autres efforts pour lutter contre les changements climatiques et protéger l'environnement. Le ministère des Finances du Canada codirigera l'élaboration du cadre des obligations vertes du Canada avec Environnement et Changement climatique Canada, en collaboration avec d'autres ministères, notamment Ressources naturelles Canada, Infrastructure Canada, Innovation, Sciences et Développement économique Canada, Transports Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada, et Sécurité publique Canada, ainsi que les sociétés d'État connexes.
- **Faire progresser les technologies de captage, d'utilisation et de stockage du carbone** : fournir un financement de 319 millions de dollars sur sept ans, à compter de 2021-2022, avec 1,5 million en Un environnement sain pour une économie saine 191 amortissement restant, à Ressources naturelles Canada afin d'appuyer les activités de recherche, de développement et de démonstration des technologies de captage, d'utilisation et de stockage du carbone et d'améliorer leur viabilité commerciale.
- **Programme d'approvisionnement en carburant à faible teneur en carbone** : afin d'appuyer le développement à long terme des combustibles à faibles émissions pour le transport maritime et l'aviation, fournir un financement de 227,9 millions de dollars sur huit ans, à compter de 2023-2024, au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada pour mettre en œuvre un programme d'approvisionnement de combustibles à faible teneur en carbone dans le cadre du Fonds pour un gouvernement vert. Le gouvernement continuera aussi d'utiliser et d'élargir l'approvisionnement fédéral pour appuyer la Stratégie pour un gouvernement vert pour que les fonds publics priorisent l'utilisation de matériel, de carburants et de processus à faible teneur en carbone.
- **Investir dans l'énergie propre dans les collectivités du Nord et autochtones** : le budget de 2021 propose d'investir 40,4 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, afin de soutenir l'évaluation de la faisabilité et la planification de projets d'hydroélectricité et d'interconnexion des réseaux électriques dans le Nord. Ce financement pourrait progresser des projets, comme le projet d'agrandissement d'Atlin Hydro au Yukon et le projet de liaison hydroélectrique et de fibre optique au Kivalliq (Nunavut). Les projets fourniront une énergie propre aux communautés du Nord et permettront de réduire les émissions produites par les projets miniers. Propose aussi d'investir 36 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, par l'intermédiaire de l'Initiative sur les partenariats stratégiques afin de renforcer la capacité à exécuter des projets d'énergie propre locaux et durables sur le plan économique dans les communautés inuites, des Premières Nations et de la Nation métisse, et pour soutenir les possibilités de développement économique.
- **Intégrer le climat dans les décisions fédérales** : accorder un financement de 36,2 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, à Environnement et Changement climatique Canada pour l'élaboration et la mise en application d'une optique des changements climatiques, qui garantit l'intégration des considérations climatiques tout au long du processus décisionnel du gouvernement fédéral. Cela comprend des ressources pour renforcer la capacité de modélisation de l'économie et des émissions.
- **Diriger le plan climatique renforcé du Canada** : fournir un financement de 94,4 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, à Environnement et Changement climatique Canada pour accroître la capacité et les mesures nationales et internationales pour lutter contre les changements climatiques, renforcer la capacité stratégique en matière de technologies propres, y compris le soutien au Carrefour de la croissance propre, et pour financer la production de rapports conformément à la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*.

- **Divulgarion liée au climat.** En plus des responsabilités des organismes publics pour l'établissement de rapports, les grandes sociétés d'État du Canada (les entités qui ont plus de 1 milliard de dollars en actifs) présenteront des informations sur leurs risques financiers relatifs aux changements climatiques pour les exercices ouverts à compter de l'année civile 2022, au plus tard. Les sociétés d'État ayant moins de 1 milliard de dollars en actifs devront commencer à présenter des informations sur leurs risques financiers relatifs aux changements pour les exercices ouverts à compter de l'année civile 2024, au plus tard.
- **Renforcer la résilience climatique** : fournir un financement de 1,4 milliard de dollars sur 12 ans, à compter de 2021-2022, à Infrastructure Canada pour bonifier le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes afin d'appuyer des projets comme des activités d'atténuation des feux de forêt, la réparation des systèmes d'eaux pluviales et la restauration des milieux humides et littoraux.
 - Inondations : fournir un financement de 63,8 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, à Ressources naturelles Canada, à Environnement et Changement climatique Canada et à Sécurité publique Canada pour collaborer avec les provinces et les territoires afin de dresser des cartes des zones inondables dans les zones à risque élevé.
 - Feu de forêt : fournir un financement de 100,6 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et 4,7 millions en amortissement restant, à l'Agence Parcs Canada pour améliorer la préparation aux feux de forêt dans les parcs nationaux du Canada.
 - Cartographie : fournir un financement de 28,7 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, avec 0,6 million en amortissement restant, à Ressources naturelles Canada pour appuyer la cartographie accrue des régions du Nord canadien qui sont à risque d'être touchées par des feux de forêt. Ce financement permettrait également d'améliorer la capacité du Centre interservices des feux de forêt du Canada, qui est financé conjointement en partenariat avec les provinces et les territoires.
- **Normes** : propose d'investir 11,7 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, par l'entremise d'Infrastructure Canada pour renouveler le Programme de normes pour des infrastructures résilientes afin que le Conseil canadien des normes puisse continuer de mettre à jour les normes et les directives dans des domaines prioritaires comme la cartographie des zones inondables et les normes de construction dans le Nord.

4. Mobilisation des Autochtones

- **Mobilisation des peuples autochtones** : fournir un financement de 50 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et de 10 millions par la suite, afin de renouveler et de rendre permanent un financement exclusif pour les activités de consultation et d'élaboration de politiques.
- **Capacité de Parcs Canada pour la mobilisation des Autochtones** : Financement proposé pour Parcs Canada afin d'appuyer la capacité de l'Agence de participer aux tables de discussion sur la reconnaissance des droits autochtones et l'autodétermination. Cette mesure soutiendra l'engagement du gouvernement de négocier des ententes pratiques avec les groupes autochtones afin de déterminer comment chaque groupe exercera ses droits ancestraux.
- **Appuyer les partenaires autochtones pour une consultation et un engagement significatifs de la Couronne** : financement proposé pour Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada afin de négocier et de mettre en œuvre les protocoles de consultation. Cette mesure soutiendra l'engagement du gouvernement de mobiliser et de consulter les peuples autochtones de façon significative au sujet de projets ou de changements qui pourraient avoir une incidence sur leurs territoires traditionnels et sur leurs droits ancestraux et issus de traités.

5. Patrimoine et patrimoine naturel du Canada

- **Lieux patrimoniaux** : fournir 28,7 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et 5,8 millions par année par la suite, à l'Agence Parcs Canada pour qu'elle élabore de nouvelles mesures législatives qui, si elles sont adoptées, fourniraient un cadre de désignation transparent ainsi que la protection durable des plus de 300 lieux patrimoniaux fédéraux.
- **HMS Erebus et HMS Terreur** : fournir un financement de 15 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, pour accélérer les travaux d'archéologie et de conservation de ces artefacts d'importance internationale.
- **Protection du patrimoine naturel du Canada** : fournir 2,3 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, avec 100,5 millions en amortissement restant, à Environnement et Changement climatique Canada, à l'Agence Parcs Canada et au ministère des Pêches et des Océans pour :
 - conserver jusqu'à 1 million de kilomètres carrés supplémentaires de terres et d'eaux intérieures afin d'atteindre l'objectif du Canada visant à protéger 25 % de son territoire d'ici 2025, y compris par l'intermédiaire de réserves nationales de faune et d'aires protégées et de conservation autochtones;

- créer des milliers d'emplois dans la conservation et la gestion de la nature;
- accélérer la création de nouvelles aires protégées provinciales;
- soutenir les gardiens autochtones;
- agir afin de prévenir la disparition d'espèces à risque imminent d'extinction, y compris dans le cadre de partenariats avec les peuples autochtones.
- Ces sommes combinées au financement destiné à l'initiative sur le patrimoine naturel annoncé dans le budget de 2018 constituent le plus important investissement dans la conservation de la nature dans l'histoire du Canada.
- **Conserver les océans du Canada** : fournir un financement de 976,8 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et 80,0 millions en amortissement restant, pour aider le Canada à atteindre son objectif de 25 % d'ici 2025, afin de protéger la santé de nos océans, les stocks de pêche commerciale et la qualité de vie des Canadiens, en particulier dans les communautés côtières.
- **Préserver le saumon sauvage du Pacifique** : comprend le financement accordé à Pêches et Océans pour de nouvelles écloséries et la restauration de l'habitat.

6. Initiatives sur les données, la gestion de l'information et la technologie de l'information, la sécurité et l'établissement de rapports :

- **Appui au Bureau du dirigeant principal de l'information** : financement proposé pour le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada afin de garantir que le Bureau du dirigeant principal de l'information a les ressources requises pour donner une orientation stratégique et pour exercer un leadership dans les domaines de la gestion de l'information, de la technologie de l'information, de la sécurité, de la protection des renseignements personnels et de l'accès à l'information dans l'ensemble du gouvernement du Canada.
- **Nouveau commissaire aux données** : fournir 17,6 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et 3,4 millions par année par la suite, afin de créer un poste de commissaire aux données. Le commissaire aux données aidera à guider les approches adoptées par le gouvernement et les entreprises à l'égard des problèmes liés aux données afin de contribuer à protéger les données personnelles et d'encourager l'innovation dans le marché numérique.
- **Cybersécurité** : fournir 4,1 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et 1,0 million de dollars par la suite, à Sécurité publique Canada pour poursuivre le programme d'enquête sur la cybersécurité et la cybercriminalité.
 - fournir un financement de 456,3 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, avec 60,7 millions en amortissement résiduel, et de 62,2 millions par la suite, à Services partagés Canada et au Centre de la sécurité des télécommunications.
- **Premier recensement de l'environnement** : fournir un financement de 25,6 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et de 5,8 millions annuellement par la suite, à Statistique Canada, et de 1,9 million sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et de 0,3 million annuellement par la suite, à Environnement et Changement climatique Canada pour créer un recensement de l'environnement afin d'aider à suivre les tendances environnementales et d'éclairer la prise de décisions.
- **Renouveler le Carrefour de la croissance propre et la stratégie relative aux données sur les technologies propres** : financement proposé pour Innovation, Sciences et Développement économique Canada et Ressources naturelles Canada pour renouveler le service de guichet unique afin de rationaliser les services à la clientèle, de mieux coordonner les programmes fédéraux et la présentation de rapports sur résultats liés à la technologie propre dans l'ensemble du gouvernement.
- **Évaluation de l'infrastructure nationale** : Fournir 22,6 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2021-22, à Infrastructure Canada pour effectuer la première évaluation nationale de l'infrastructure du Canada. L'évaluation aiderait à déterminer les besoins et les priorités en matière d'environnement bâti du Canada. Cette mesure améliorerait la planification de l'infrastructure et aiderait tous les ordres de gouvernement à prendre des décisions éclairées au sujet des projets d'infrastructure.
- **Moderniser les systèmes d'information du ministère de la Défense nationale** : financement pour mettre à niveau les systèmes d'information essentiels dont il a besoin pour gérer ses biens, ses finances et ses ressources humaines.
- **Service numérique canadien** : fournir un financement de 88 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2022-2023, et de 25,8 millions par la suite, au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada pour renouveler et élargir la capacité du Service numérique canadien.
- **Mesurer ce qui importe** :

- fournir un financement de 7,7 millions de dollars sur cinq ans et de 1,6 million par la suite, pour permettre à Statistique Canada d'améliorer les mesures de la qualité de vie et de combler les principales lacunes dans les données;
- fournir un financement de 6,1 millions de dollars sur cinq ans et de 0,6 million par la suite, pour permettre à Statistique Canada de regrouper les principaux ensembles de données économiques, sociales et environnementales et d'élaborer une interface utilisateur afin de mieux appuyer les processus décisionnel et budgétaire.
- **Infrastructure de TI essentielle** : fournir un financement de 300 millions de dollars, selon la comptabilité de caisse, à Services partagés Canada au cours des trois prochaines années, à compter de 2021-2022, afin de poursuivre les travaux de réparation et de remplacement des infrastructures de TI essentielles.

7. Approvisionnement fédéral :

- **Moderniser l'approvisionnement fédéral** : fournir 87,4 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et 18,6 millions par la suite, à Services publics et Approvisionnement Canada. Ce financement servira à moderniser l'approvisionnement fédéral et à créer des possibilités pour des communautés précises, par la diversification de la base de fournisseurs du gouvernement fédéral. En particulier, Services publics et Approvisionnement Canada ferait ce qui suit :
 - -mettre en œuvre un programme axé sur l'approvisionnement auprès d'entreprises détenues par des Noirs;
 - -continuer de s'employer à atteindre la cible de 5 % des contrats du gouvernement fédéral attribués à des entreprises gérées et dirigées par des Autochtones;
 - -améliorer la saisie et l'analyse de données, ainsi que la présentation de rapports connexes;
 - -Intégrer des considérations en matière d'accessibilité aux processus d'approvisionnement du gouvernement fédéral, ce qui garantira que les biens et services sont accessibles dès leur conception. Services publics et Approvisionnement Canada élaborera de nouveaux outils et de nouvelles directives ainsi que des séances de sensibilisation et de formation à l'intention des ministères du gouvernement fédéral.
- **Approvisionnement maritime et de défense** : fournir un financement de 70,8 millions de dollars sur dix ans, à compter de 2021-2022, afin de garantir la livraison en temps voulu de projets d'approvisionnement maritime et de défense.
- **Effectif d'approvisionnement** : financement proposé pour permettre à Services publics et Approvisionnement Canada de continuer d'offrir des services d'approvisionnement aux ministères et organismes clients, de négocier des contrats de grande valeur de plus en plus complexes, ainsi que d'élaborer et mettre en œuvre un cadre de gestion du rendement des fournisseurs.
- **Programme d'approvisionnement en carburant à faible teneur en carbone** – voir le paragraphe 2 du document intitulé Changements climatiques.

8. Autres initiatives en matière de gouvernance, de structure, de politiques, de lois et de ressources humaines :

- **Améliorer la gestion des actifs fédéraux** : financement proposé (5 millions de dollars de 2021-2022 à 2003-2024) pour le Secrétariat du Conseil du Trésor afin de mettre en œuvre les recommandations issues de son **examen des immobilisations** et d'aider les ministères à gérer les changements à l'utilisation des biens immobiliers causés par la pandémie de COVID-19. Cela permettra de s'assurer que le portefeuille des biens immobiliers du gouvernement est moderne, souple, rationalisé, tout en étant viable sur le plan environnemental et financier.
- **Financement de la capacité du Programme provisoire d'immobilisations pour Parcs Canada** : financement proposé pour l'Agence Parcs Canada (22/23) afin de maintenir sa capacité interne afin de gérer ses immobilisations.
- **Développement de l'Agence canadienne de l'eau** : fournir un financement de 17,4 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2021-2022, à Environnement et Changement climatique Canada afin d'appuyer les travaux avec les provinces, les territoires, les peuples autochtones et des intervenants clés sur la portée du mandat de l'organisme, ce qui comprend de cerner les possibilités de bâtir et de soutenir une infrastructure hydraulique et d'irrigation plus résiliente. Le siège social de l'agence sera établi à l'extérieur de la région de la capitale nationale.
- **Nouvelle Agence de développement régional pour la Colombie-Britannique** : créer une nouvelle agence pour la Colombie-Britannique et de fournir un financement de 553,1 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et de 110,6 millions par année par la suite, pour appuyer la nouvelle agence et veiller à ce que les entreprises de la Colombie-Britannique puissent croître et créer de bons emplois pour les Britanno-Colombiens.

Le financement du programme de base de Diversification de l'économie de l'Ouest Canada continuera de soutenir les Prairies.

- **Loi sur l'emploi dans la fonction publique** : propose d'apporter des modifications à la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* de façon à ce qu'elle stipule l'importance d'une main-d'œuvre diversifiée et inclusive et permette d'éviter les préjugés et les obstacles à l'embauche.
- **Refonte de la politique D'ajouts à la réserve** : fournir de 43 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, afin de travailler avec des partenaires autochtones et d'autres parties intéressées à la refonte de la Politique sur les ajouts aux réserves du gouvernement fédéral et d'accélérer les travaux sur les demandes existantes présentées par des Premières Nations de partout au pays.
- **Faire progresser le règlement des revendications particulières** : renouvellera le Fonds de règlement des revendications particulières en 2022-2023.
- **Projet de loi C-15, Loi concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones** : fournir 31,5 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2021-2022, pour appuyer l'élaboration conjointe d'un plan d'action avec les partenaires autochtones afin de mettre en œuvre cette législation et d'atteindre les objectifs de la Déclaration.
- **Moderniser la Loi sur les langues officielles** : fournir un financement de 6,4 millions de dollars à Patrimoine canadien et de 2,3 millions au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada sur deux ans, à compter de 2021-2022, en vue de la modernisation de la *Loi sur les langues officielles*.
- **Accès à l'information** : fournir un financement supplémentaire de 12,8 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, afin d'appuyer d'autres améliorations au service de demande d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels en ligne.
- **Réduction des déplacements du gouvernement** : réduire les budgets de fonctionnement des ministères et organismes ayant les coûts de déplacement historiques les plus élevés, ce qui se traduit par des économies combinées de 1,1 milliard de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022 et de 222,5 millions par année par la suite.
- **Stabilisation des ressources humaines, de la paye et de la pension** : financement proposé pour le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada afin de garantir que le Bureau de la dirigeante principale des ressources humaines a la capacité nécessaire pour régler les questions stratégiques liées à la paye et à la pension au nom du gouvernement.
- **Faire progresser la classification des emplois dans la fonction publique** : financement proposé pour le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada afin de soutenir le Programme de classification, qui garantit la reconnaissance et la rémunération adéquate de la valeur du travail relative à l'échelle de l'administration publique centrale.
- **Intégrité du programme de Services publics et Approvisionnement Canada** : financement proposé pour Services publics et Approvisionnement Canada afin de continuer la prestation de services aux ministères et aux organismes fédéraux, de maintenir les salaires des fonctionnaires fédéraux et d'appuyer la sécurité des employés durant la pandémie.
- **Rajustement du prix de location d'Emploi et Développement social Canada** : financement proposé pour Emploi et Développement social Canada afin de couvrir les augmentations de loyer liées à son réseau national de centres de services et de bureaux.
- **Appuyer le Programme de santé professionnelle des fonctionnaires fédéraux** : financement proposé permettrait au programme de continuer d'exécuter cette fonction pour les ministères en gérant les pressions exercées sur l'intégrité du programme.
- **Renouvellement du financement du Bureau de l'accessibilité de la fonction publique** : financement proposé pour le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada afin de lui permettre de poursuivre ses travaux en vue de rendre le gouvernement fédéral plus accessible, ce qui comprend le renforcement des capacités permettant de mettre en œuvre la Stratégie sur l'accessibilité au sein de la fonction publique et d'aider les ministères à s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*.

Source : « Budget fédéral de 2021 » <https://www.budget.gc.ca/2021/home-accueil-fr.html>.

Le présent document est présenté uniquement à titre informatif. Des extraits ont été tirés du plan budgétaire de 2021 et réorganisés pour en faciliter la consultation par le Conseil d'administration de l'IBIC.

Pour de plus amples renseignements, on peut consulter le Résumé des points d'intérêt l'Énoncé économique de l'automne de 2020 pour le Conseil d'administration de l'IBIC à l'adresse suivante : http://www.rpic-ibic.ca/images/the-institute/others/2020_Fall_Economic_Statement_Points_of_Interest_FR.pdf.